

En 2022-2023, 2,93 millions d'inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur français. En augmentation depuis la rentrée 2008 et après une croissance particulièrement élevée à la rentrée 2020 liée à un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat, les effectifs sont en baisse (-1,5%, soit -43 900 étudiants) pour la première fois depuis 2007. La rentrée 2022 est en effet marquée par une diminution du nombre de néo-bacheliers, et une baisse prononcée des effectifs en sections de techniciens supérieur en parcours scolaire, à l'université et en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Ce repli se retrouve dans presque toutes les académies, à l'exception de celles de Mayotte, Versailles et Paris. Le nombre d'étudiants formés dans l'enseignement privé progresse (+3,3%). Un tiers des étudiants ont des parents cadres, 56% sont des femmes et 11% sont des étrangers en mobilité internationale.

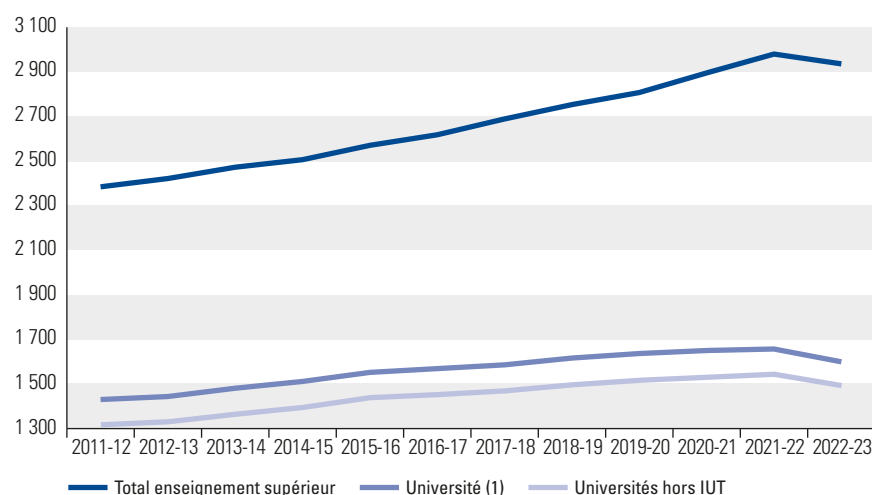
Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2022-2023

En 2022-2023, 2 935 000 inscriptions sont recensées dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM, *annexe 1*). Cet effectif est en baisse pour la première fois depuis 2007, après treize années consécutives de hausses. Il recule de 1,5% cette année, soit -43 900 inscriptions, après une hausse de 2,5% entre les rentrées 2020 et 2021. En effet, lors des sessions de 2021 et plus encore de 2020, les taux de réussite au baccalauréat ont été particulièrement élevés en raison des conditions d'examen liées à la crise sanitaire,

conduisant à un surcroît de néo-bacheliers entrant dans le supérieur.

En l'espace de cinq ans, l'enseignement supérieur a accueilli 245 500 étudiants supplémentaires (+9,1% en 5 ans, soit une évolution annuelle moyenne de +1,8% sur la période). Cet accroissement est proche de celui observé sur les cinq années précédentes avec 223 000 étudiants de plus entre les rentrées 2012 et 2017. Il s'élevait en effet à 9,2% en 5 ans à dispositif équivalent, c'est-à-dire en gommant l'effet de l'amélioration de la collecte ayant eu lieu au cours de la période. Cela correspond à une

GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur et de l'université (en milliers)
 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. y compris Lorraine
 Champ : France.

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

évolution annuelle moyenne de +1,8 % entre ces deux rentrées scolaires.

Baisse des inscriptions à l'université après deux années de ralentissement

En 2022-2023, 1 598 000 inscriptions étudiantes sont dénombrées sur le périmètre universitaire strict, c'est-à-dire sans prendre en compte les composantes non universitaires des grands ensembles universitaires et 1 660 000 sur le périmètre plus large les prenant en compte (*encadré Sources, champ et définitions*). Comparé à 2021-2022, sur le périmètre universitaire strict, le nombre d'inscrits recule de 3,4 % (soit -57 000 étudiants, *graphique 1*). Il s'agit de la première diminution des effectifs universitaires après onze années consécutives de hausses. Ce repli du nombre d'étudiants en université s'inscrit dans le prolongement des ralentissements observés lors des rentrées 2020 et 2021, la rentrée 2020 ayant été la première année où l'augmentation des effectifs était inférieure à 1 % depuis 2012. Entre 2012 et 2019, le nombre d'étudiants en université a augmenté de 1,8 % en moyenne par an. En 2022-2023, 311 000 étudiants sont inscrits pour la première fois en 1^{re} année de cursus licence dans une université française, soit une diminution de 3,5 % par rapport à la rentrée 2021, après -2,8 % entre les rentrées 2020 et 2021.

En lien avec cette baisse des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur, les inscriptions sont moins nombreuses en cursus licence (-4,3 %), dans le prolongement du repli observé l'année précédente (-1,1 %). Le nombre d'inscriptions diminue aussi en cursus master (-2,2 %), après une forte augmentation à la rentrée 2021 (+3,0 %) notamment grâce à l'arrivée en master de la cohorte plus nombreuse d'étudiants nés en l'an 2000. Les inscriptions en doctorat diminuent également (-1,2 %), suite à la légère augmentation l'an dernier (+0,6 %) liée au prolongement des contrats doctoraux du fait de la crise sanitaire.

Au sein du cursus licence, les effectifs d'étudiants préparant un bachelor universitaire technologique (en 3 ans – BUT) ou un diplôme universitaire technologique (en 2 ans – DUT) diminuent de 6,8 % (-7 800 étudiants). Il s'agit de la seconde

année de forte baisse (-4,9 % à la rentrée 2021), après une période de stabilité au cours des dix années précédentes, marquée toutefois par une hausse exceptionnelle de 2,5 % en 2018-2019, liée à l'arrivée dans l'enseignement supérieur du pic des naissances de l'année 2000.

Pour ce qui est de la répartition par discipline, les inscriptions en disciplines générales sont en baisse de 4,5 % à la rentrée 2022. En économie-gestion-AES (administration économique et sociale), les effectifs diminuent fortement (-7,4 %), après une légère diminution en 2021-2022 (-0,6 %). Le nombre d'étudiants inscrits en arts-lettres-langues-SHS (sciences humaines et sociales) baisse également (-5,4 %), alors qu'il avait progressé de 0,7 % à la rentrée 2021. Les inscriptions dans une discipline générale scientifique sont en baisse (-2,8 %) après sept années de hausses consécutives. En droit-sciences politiques, on enregistre la moins forte baisse parmi les disciplines générales, de 2,4 % à la rentrée 2022 (*annexe 2*).

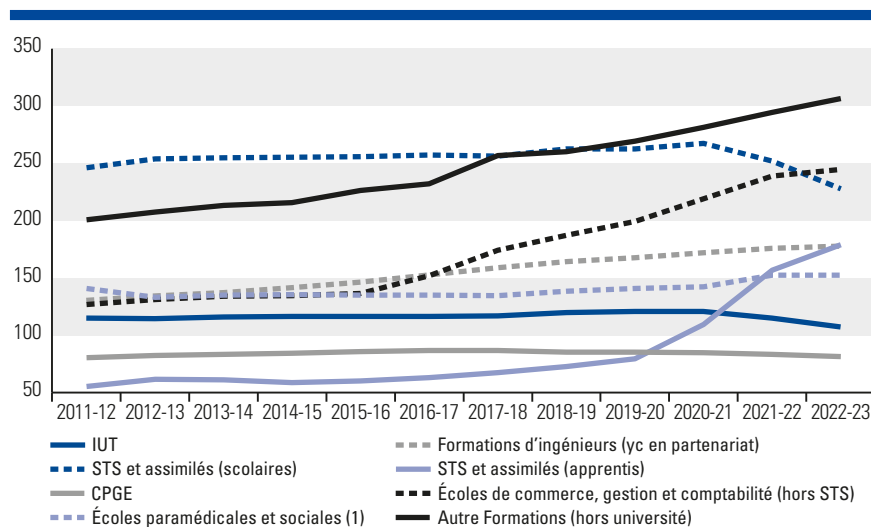
Depuis la rentrée 2020, pour préparer les concours de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK), les étudiants peuvent s'inscrire dans le parcours accès santé spécifique (PASS) ou en licence accès santé (L.AS), dans une discipline générale, en suivant les enseignements d'une mineure santé en plus de leur discipline dominante, sans possibilité de redoubler cette 1^{re} année.

En licence accès santé (L.AS), le nombre d'étudiants augmente fortement (+20,7 %), en grande partie du fait des étudiants de L.AS ou de PASS non admis en MMOPK à la session 2022 qui ont obtenu des résultats suffisants pour poursuivre en 2^e année de L.AS. Dans les disciplines de santé (hors L.AS), les effectifs augmentent fortement (+3,8 %), plus particulièrement en pharmacie (+13,9 %) et dans une moindre mesure en médecine-odontologie (+4,1 %). Cela fait suite à une année de forte baisse puis une année de stagnation (respectivement -7,2 % à la rentrée 2020 et -0,3 % à la rentrée 2021), suite à la mise en place de la réforme de l'accès aux études longues de santé entrée en vigueur en 2020. En 2022-2023, les inscriptions en PASS diminuent de 6,9 %.

Des effectifs toujours en hausse dans les formations d'ingénieur et de commerce, gestion et comptabilité

En 2022-2023, 177 600 étudiants suivent une formation d'ingénieur, dont 31 600 à l'université, effectif en croissance de 1,1 % par rapport à l'année 2021-2022 (*graphique 2*). Le nombre d'étudiants dans les établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR, 47 % des effectifs en formation d'ingénieur) stagne, tandis qu'il augmente dans les établissements sous tutelle

GRAPHIQUE 2 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur, détail des disciplines (en milliers) hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. Données provisoires en 2022-2023 pour les formations paramédicales et sociales (reconstruction des données 2021-2022 pour les enquêtes « santé » et « social »).

Champ : France.

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

d'autres ministères (+3,5 %), qui représentent 14 % des effectifs en formation d'ingénieur. Ceux des formations d'ingénieur en partenariat (FIP, 8 % des effectifs) sont également en hausse (+3,4 %), après deux années consécutives de baisse (-1,5 % en 2021 et -1,3 % en 2020). Le secteur privé accueille près d'un tiers des étudiants en formation d'ingénieur, son effectif progresse de 1,2 % entre les rentrées 2021 et 2022, en ralentissement par rapport à l'année précédente (+5,2 % à la rentrée 2021). Le dynamisme observé pour ces formations d'ingénieur s'inscrit dans une tendance de long terme : en 30 ans, leur effectif a été multiplié par 3. En 10 ans, la progression s'est faite à un rythme moindre, avec une croissance annuelle de 2,8 % (+4,8 % dans les écoles privées).

Dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, qui relèvent quasiment toutes du secteur privé, le nombre d'étudiants a aussi également augmenté (+2,4 %). La hausse est toutefois moins élevée que l'année précédente, les inscriptions ayant progressé de 9,0 % en 2021-2022. À la rentrée 2022, ces écoles forment 244 900 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Cette nouvelle année d'augmentation des effectifs s'inscrit dans une tendance de fond, puisque le nombre d'étudiants en écoles de commerce, gestion et comptabilité a augmenté de 6,5 % en moyenne par an entre 2012 et 2022.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent 81 200 étudiants à la rentrée 2022, effectif en baisse de 2,6 %. Sur les dix dernières années, les effectifs en CPGE stagnent : -0,1 % par an en moyenne contre +1,9 % pour l'ensemble des étudiants. Le secteur public assure la formation de 84 % des étudiants inscrits en CPGE, une proportion qui reste stable d'année en année. On distingue trois filières de classes préparatoires : la filière scientifique qui regroupe 63 % des étudiants en CPGE, les classes économiques et commerciales qui en rassemblent 22 % et la filière littéraire 15 %. La filière littéraire est la seule dont le nombre d'étudiants accueillis est stable entre les rentrées 2021 et 2022 (+0,2 %), ceux des deux autres baissant nettement (-3,2 % en sciences et -2,9 % pour les classes économiques et commerciales).

Forte baisse des effectifs en STS sous statut scolaire, hausse en STS en apprentissage

En 2022-2023, 406 700 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs (STS) et assimilés STS (-0,5 % par rapport à la rentrée 2021). Malgré ce léger repli à la rentrée 2022, cet effectif est en hausse de 28,9 % en 10 ans. Plus de quatre étudiants sur dix (44 %) suivent cette formation en apprentissage, proportion en forte progression ces dernières années. En effet, cette part est passée de 20 % à la rentrée 2012 à 22 % à la rentrée 2018, puis à 29 % et 38 % aux rentrées 2020 et 2021. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse : la loi du 5 septembre 2018 qui a notamment pour finalité de faciliter la création de nouvelles formations en apprentissage par des organismes de formation, le maintien des aides exceptionnelles accordées aux entreprises embauchant un apprenti, mises en place en juillet 2020 suite à la crise sanitaire, et prolongées à l'identique pour tout contrat signé jusqu'à fin 2022 (8 000 euros d'aide annuelle versée aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti majeur), et l'engouement des étudiants pour ce type de formation, permettant une première expérience dans le monde professionnel et d'être rémunéré.

À la rentrée 2022, 227 800 étudiants sont inscrits sous statut scolaire en STS et assimilés. Cet effectif est en baisse de 9,6 % par rapport à l'année précédente, une baisse encore plus marquée qu'à la rentrée 2021 (-5,7 %), après une hausse de 1,8 % en 2020-2021. Entre 2012 et 2022, les effectifs ont diminué de 1,1 % par an en moyenne. Les étudiants inscrits dans les spécialités de la production représentent près d'un tiers des étudiants en STS et assimilés, tandis que les spécialités des services regroupent plus de deux tiers des étudiants.

Les établissements publics et privés sous contrat accueillent 223 900 étudiants à la rentrée 2022, soit 98 % des inscrits en STS et assimilés sous statut scolaire. L'ensemble des établissements privés forme près d'un tiers des étudiants, avec une part plus élevée dans les spécialités des services (34 %) que dans les spécialités de la production (19 %).

À la rentrée 2022, 93 000 néo-bacheliers sont inscrits en 1^{re} année de STS et assimilés sous statut scolaire. Cet effectif connaît une forte

baisse (-9,9 %), en lien avec celle du nombre de bacheliers à la session 2022 (-3,2 % d'admis) et mais aussi par le développement des formations en apprentissage.

La proportion de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers 2022 inscrits en STS sous statut scolaire (40 %) est en baisse cette année de 1,8 point, au profit de celle des néo-bacheliers technologiques (38 %, +1,1 points) et, dans une moindre mesure des néo-bacheliers généraux (22 %, +0,7 point). Les néo-bacheliers professionnels sont pour la seconde année consécutive plus nombreux que les néo-bacheliers technologiques à entrer en section de techniciens supérieurs sous statut scolaire. Leur part a augmenté de 8 points en dix ans alors que celle des néo-bacheliers technologiques a baissé de 7 points depuis la rentrée 2012. En 2022-2023, 178 900 apprentis sont inscrits en STS en apprentissage, soit une forte hausse annuelle de 14,1 %, après les hausses exceptionnelles des rentrées 2021 et 2020 (+43,2 % et +38,2 % respectivement).

À la rentrée 2022, les STS en apprentissage accueillent 59 700 néo-bacheliers, soit une hausse de 11,2 % par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de ces néo-bacheliers (48 %) ont obtenu un baccalauréat professionnel. En dix ans, cette part est cependant en baisse de douze points, au profit des néo-bacheliers généraux dont la part passe de 13 % en 2012-2013 à 23 % en 2022-2023. Les néo-bacheliers technologiques représentent, quant à eux, le dernier tiers des néo-bacheliers en STS en apprentissage.

Ainsi, à la rentrée 2022, 152 700 néo-bacheliers sont entrés en STS et assimilés, près de 40 % sous statut apprenti. Parmi eux, 43,3 % sont des bacheliers professionnels, 34,3 % des bacheliers technologiques et 22,3 % des bacheliers généraux. Depuis 2012, la proportion de bacheliers généraux parmi les néo-bacheliers entrants en STS et assimilés a augmenté de 1,5 point. La part de néo-bacheliers technologiques a diminué de 8 points, au profit de celles des néo-bacheliers professionnels.

La part de l'enseignement privé toujours en hausse

En 2022-2023, le secteur privé accueille 766 900 étudiants, soit 26 % des effectifs

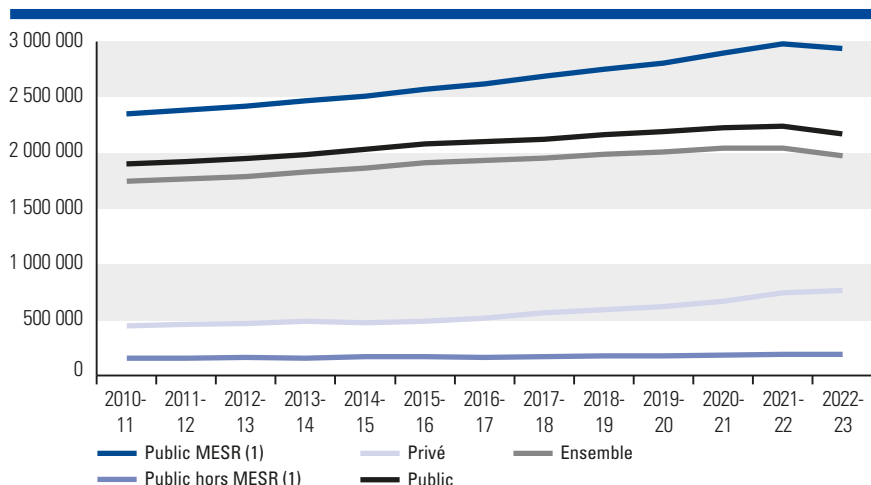
de l'enseignement supérieur, part en hausse de 1,2 point par rapport à la rentrée 2021 (*graphiques 3 et 4*). Les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé progressent à nouveau fortement (+3,3%), mais moins fortement que l'année précédente (+11%). Le nombre d'étudiants dans l'enseignement public diminue de 3,1%. Depuis 2011, et à l'exception de l'année 2014, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement privé a toujours été supérieur à celui observé dans l'enseignement public.

La répartition par type d'établissement des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 35% des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 11% sont en lycée (STS y compris en apprentissage, CPGE), 10% sont en écoles d'ingénieurs, 8% sont dans une école artistique ou culturelle et 6% dans un établissement d'enseignement universitaire privé (*tableau 1*). Dans le secteur public, les étudiants sont principalement inscrits en université (74% des étudiants du secteur public), en STS et CPGE dans des lycées (12%) ou en école d'ingénieurs (5%). Cette différence s'explique par l'offre de formation proposée par le secteur privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, qu'elles soient en trois ou cinq ans, appartiennent au secteur privé. En STS, les établissements privés forment près de huit étudiants sur dix par apprentissage et près d'un tiers de ceux sous statut scolaire.

Une majorité d'étudiantes, mais des différences selon les filières

En 2022-2023, 56% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (*graphique 4*). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84%), tandis qu'elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (41% en CPGE, 40% en DUT ou BUT), et plus encore en sciences (31% des étudiants de CPGE en filière scientifique, 30% des effectifs des formations d'ingénieurs). Ces disparités se retrouvent à l'université, hors DUT ou BUT, où plus de six étudiants sur dix sont des femmes. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues

GRAPHIQUE 3 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



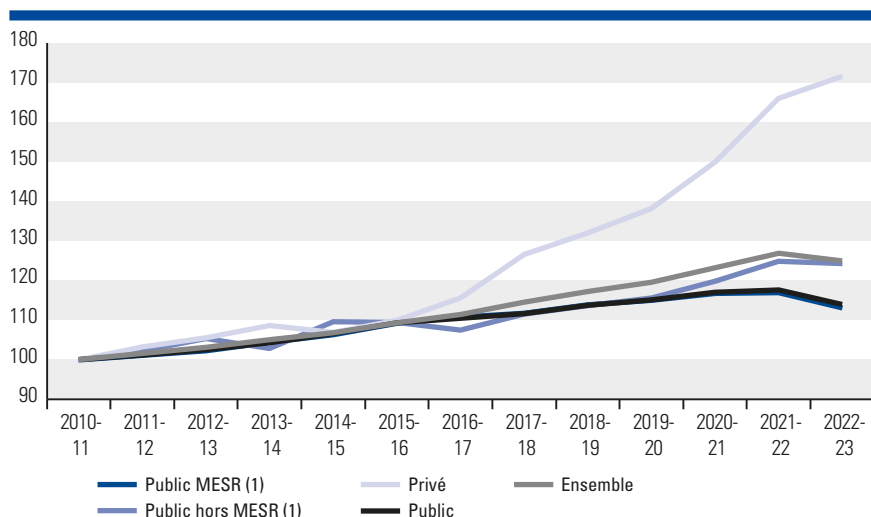
1. MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte.

Champ : France.

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes Public et Public MESR sont quasiment confondues.

Champ : France.

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

ou en lettres-sciences humaines (71%). Les femmes représentent deux tiers des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *A contrario*, elles restent minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (43%), bien que leur part augmente progressivement (+1 point par rapport à la rentrée précédente). En IUT, quatre étudiants sur dix sont des femmes ; elles sont majoritaires dans le secteur des services (51% des étudiants) et minoritaires dans le secteur de la production (24% des étudiants). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes en France dépasse celui des étudiants. La proportion

d'étudiantes a augmenté ces dix dernières années (+0,9 point). Elle a plus fortement progressé en STS (+7,2 points en dix ans dans les parcours apprentissage, +3,3 points dans les parcours scolaires), dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+2,7 points) et dans les formations d'ingénieur (+2,6 points). Elle augmente aussi à l'université en sciences, STAPS, en droit, économie, AES et en santé (respectivement +5,9, +3,6 et +3,5 points), mais progresse moins fortement en langues, lettres, sciences humaines (+0,6 point). Elle stagne en IUT et dans les formations paramédicales et sociales.

TABEAU 1 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2022-2023 (en milliers)
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	IUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentis)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Evolution 2022/2021 (%)	Répartition (%)	
Lycées					214,1	38,7	79,3	12,4	344,5	-5,2	11,7	
<i>dont privé</i>					51,0	16,9	10,7	2,7	81,3	-7,6	2,8	
Universités (2) (5)	1 074,6	181,0	31,6	107,3			5,6	197,6	1 597,7	-3,4	54,4	
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	46,9	1,2						32,5	80,6	2,0	2,7	
<i>dont privé</i>	33,4	1,2						11,4	46,0	-1,4	1,6	
Écoles normales supérieures								7,9	7,9	2,5	0,3	
Écoles d'ingénieurs	13,1		146,0			0,3	15,5	9,3	184,2	1,7	6,3	
<i>dont privé</i>	0,1		60,2			0,3	10,7	2,0	73,4	1,9	2,5	
Écoles de commerce, gestion et vente					4,3	21,1			245,0	270,3	3,0	9,2
<i>dont privé</i>					4,3	21,1			243,8	269,2	3,1	9,2
Écoles juridiques et administratives					0,1				9,3	9,5	-5,1	0,3
<i>dont privé</i>					0,1				3,2	3,3	-5,8	0,1
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,4	0,1			20,8	21,2	9,3	0,7
<i>dont privé</i>					0,4	0,1			20,8	21,2	9,3	0,7
Écoles paramédicales hors université (4)		119,7							119,7	8,4	4,1	
<i>dont privé</i>		30,5							30,5	9,9	1,0	
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,7				32,7	33,4	5,1	1,1
<i>dont privé</i>					0,7				32,0	32,7	8,5	1,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,3	0,1			74,5	75,1	5,4	2,6
<i>dont privé</i>					0,3	0,1			57,6	58,0	7,7	2,0
Écoles d'architecture	0,5								19,7	20,2	-3,3	0,7
<i>dont privé</i>									1,0	1,0	21,1	0,0
Écoles vétérinaires									3,6	3,6	4,2	0,1
<i>dont privé</i>												
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				7,9	118,6	1,9		38,5	167,4	11,3	5,7
<i>dont privé</i>	0,5				7,9	102,8	1,9		37,2	150,3	12,6	5,1
Total	1 135,8	301,8	177,6	107,3	227,8	178,9	102,3	703,8	2 935,3	-1,5	100,0	
<i>dont privé</i>	<i>34,1</i>	<i>31,7</i>	<i>60,2</i>		<i>64,6</i>	<i>141,3</i>	<i>23,4</i>	<i>411,6</i>	<i>766,9</i>	<i>3,3</i>	<i>26,1</i>	

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 850 étudiants en 2022.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2022-2023 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2021-2022).

5. Les effectifs de 2022-2023 ne tiennent pas compte de l'école d'économie de Toulouse qui n'est plus une école interne à l'université au sens strict cette année. Ils sont en revanche pris en compte pour les évolutions ainsi que dans le contour regroupé (composante de l'EPE Université Toulouse Capitole).

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Un tiers des étudiants ont des parents cadres, plus de six sur dix quand ils sont inscrits en écoles normales supérieures

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment de ceux de catégories sociales plus modestes. En effet, toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle

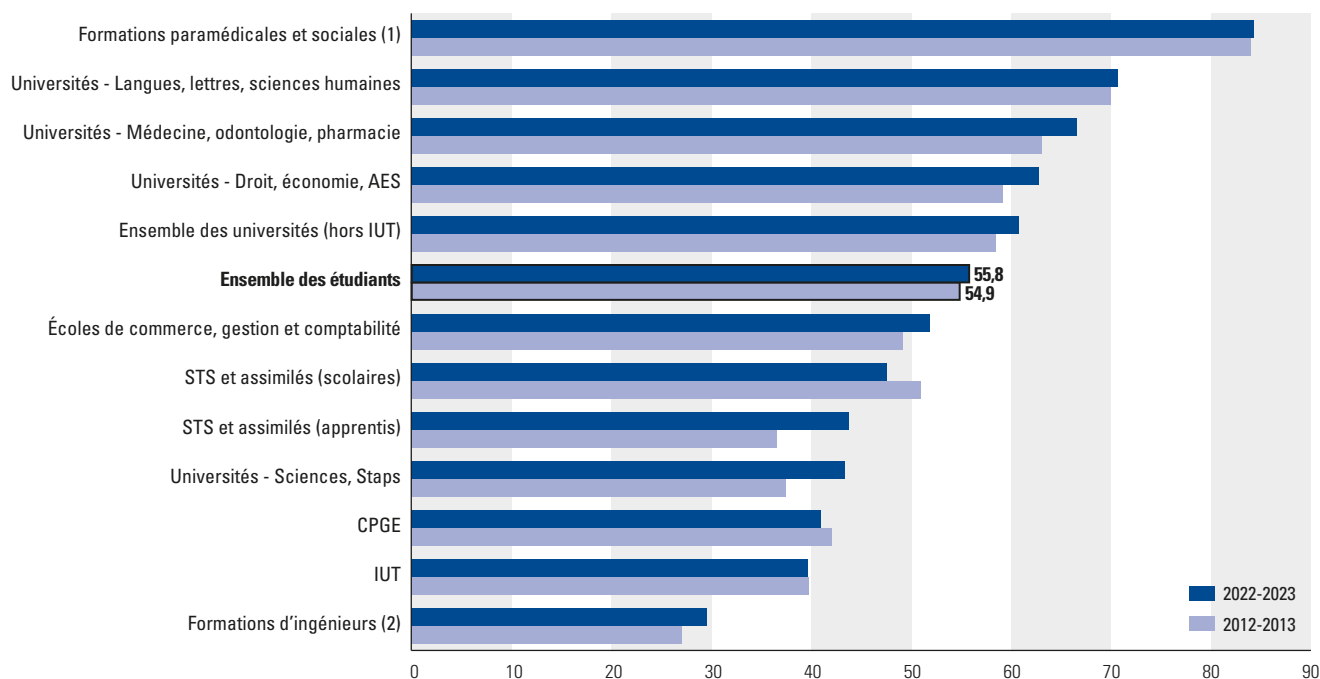
supérieure, alors que cette catégorie socio-professionnelle regroupe moins de 24 % des parents des élèves du second degré en 2021 (*graphique 5*). Inversement, 12 % des étudiants sont des enfants d'ouvriers, alors que cette catégorie représente 23 % des parents d'élèves du second degré. Enfin, ils sont 17 % à être enfants d'employés, une proportion similaire à celles des parents de cette catégorie socio-professionnelle des élèves du second degré.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en CPGE, dans les formations d'ingénieurs

hors université et dans les écoles normales supérieures (ENS). Ils sont, en revanche, peu nombreux dans les STS sous statut scolaire¹ (16 %) et dans les formations paramédicales et sociales (23 %). Dans ces filières, les enfants d'ouvriers sont relativement plus nombreux qu'en moyenne dans l'enseignement supérieur : 22 % en STS sous statut scolaire et 19 % dans les formations paramédicales et sociales. La proportion d'enfants dont les parents occupent une

1. La catégorie socioprofessionnelle des parents des étudiants en apprentissage en STS ou assimilés n'est pas assez bien renseignée pour être exploitée.

GRAPHIQUE 5 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



1. Les dernières données disponibles portent sur 2021-2022.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France.

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

profession intermédiaire (14 % dans l'ensemble de l'enseignement supérieur) ou d'employé (17 %) est relativement homogène d'une filière à l'autre, avec une part plus importante en STAPS (respectivement 20 % et 21 %), en DUT ou BUT (19 % et 20 %) et, pour les enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (32 %).

À l'université, et presque comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent le tiers des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. La part des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est nettement plus élevée dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (48 %) et les formations d'ingénieurs universitaires (45 %). Ils sont moins présents en « Arts, lettres, langues, SHS » et en « Économie, gestion, AES » au profit des enfants d'employés et d'ouvriers.

À l'université, les étudiants dont les parents sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure poursuivent plus souvent des études longues : leur part

passé de 29 % en cursus licence à 40 % en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 11 % des étudiants inscrits en cursus licence et 5 % en cursus doctorat.

Plus de 665 000 boursiers sur critères sociaux

Durant l'année universitaire 2022-2023, dernière année avant la mise en œuvre de la réforme sur l'attribution des bourses sur critères sociaux, 665 200 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS, [tableau 2](#)). Cette bourse est accordée en fonction des ressources et des charges de la famille. Elle comporte huit échelons, dont la structure évolue peu d'année en année. L'échelon 0, fusionné avec l'échelon Obis depuis la rentrée 2016², concerne 32,1 % des boursiers et donne droit à une aide de 1 084 euros annuels en 2022-2023. L'échelon 7 est destiné aux étudiants dont les familles ont les ressources les plus faibles. Il concerne 8,5 % des boursiers et correspond à une bourse annuelle de 5 965 euros.

2. Jusqu'à cette réforme, appartenir à l'échelon 0 impliquait uniquement l'absence de droit de scolarité, sans aide financière additionnelle.

La proportion de boursiers au sein des formations ouvrant droit à ce type de bourses est de 36,3 % en 2022-2023, taux en baisse de 1,4 point par rapport à l'année précédente, et part la plus faible depuis 10 ans. Cette baisse peut s'expliquer par la diminution du nombre d'étudiants dans les formations éligibles aux bourses sur critères sociaux, ainsi que par la baisse de la part d'étudiants boursiers dans ces formations. En effet, la diminution des effectifs d'étudiants éligibles est particulièrement marquée au sein des deux filières comportant les parts de boursiers les plus élevées : les formations en IUT et les STS scolaires.

À l'université, le nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux diminue de 7,6 %. La part de boursiers à l'université (39,1 %) fléchit donc cette année (-1,9 point). Entre les rentrées 2021 et 2022, cette part est en baisse dans toutes les filières. Toutefois, sur dix ans, l'évolution par filière est plus hétérogène. Ainsi, entre les rentrées 2012 et 2022, cette part a fortement diminué dans les filières d'ingénieur, aussi bien à l'université (-5,6 points) que hors université (-4,2 points). La diminution s'observe également dans les écoles de commerce (-3,1 points) ainsi que dans les CPGE (-1,1 point). À l'université, cette part reste stable (-0,1 point).

TABLEAU 2 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955	749 562	720 043	665 212
dont aide au mérite			23 344	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757	45 353	46 527	46 269
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,5	34,8							
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8	38,4	37,7	36,3
En % des boursiers par type de formation (1)												
Universités et assimilés (2)	<i>ancienne méthode</i>											
	26,6	28,8	33,8	34,7	34,5							
Universités	<i>méthode révisée</i>											
				39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1
STS	<i>ancienne méthode</i>											
	42,4	42,8	44,1	47,5	50,3							
STS	<i>méthode révisée</i>											
				51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	54,3	52,6
CPGE	<i>ancienne méthode</i>											
	17,1	19,0	25,7	27,7	28,4							
CPGE	<i>méthode révisée</i>											
				27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	26,8	26,5

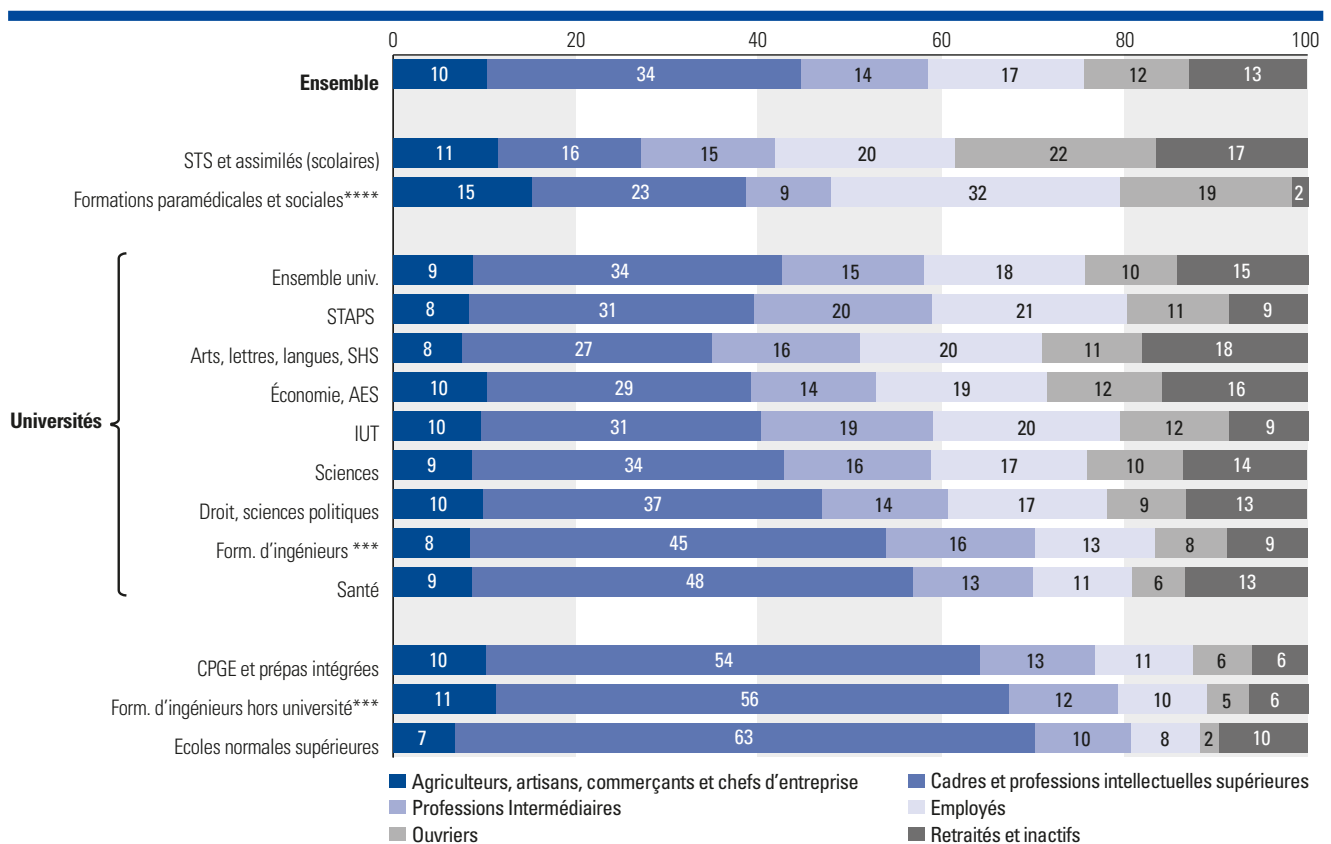
1. Boursiers sur critères sociaux du MESR et boursiers sur critères universitaires (supprimées en 2008).

2. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

Champ : France.

Sources : MESR-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars), Système d'information SISE et données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP.

GRAPHIQUE 6 - Origine sociale* des étudiants français en 2022-2023 (en %)



* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 16 % d'entre eux

** L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 15 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les STS en apprentissage (56 %), les écoles de commerce, gestion et comptabilité (37 %) et les écoles artistiques ou de journalisme (44 %), non représentées.

*** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

**** Données 2021-2022 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France.

Sources : MESR-SIES

À l'inverse, elle a fortement augmenté dans les STS scolaires (+4,4 points).

Hausse annuelle de près de 3% de l'effectif d'étudiants étrangers en mobilité internationale

À la rentrée 2022, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale³ inscrits

dans l'enseignement supérieur français est estimé à 310 800 étudiants en France métropolitaine et DROM (*encadré Sources, champ et définitions*). Ils représentent 77 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère⁴. Leur effectif connaît une

3. Hors STS en apprentissage.

4. Toutes les parts présentées dans cette partie sont calculées sur le total hors STS en apprentissage.

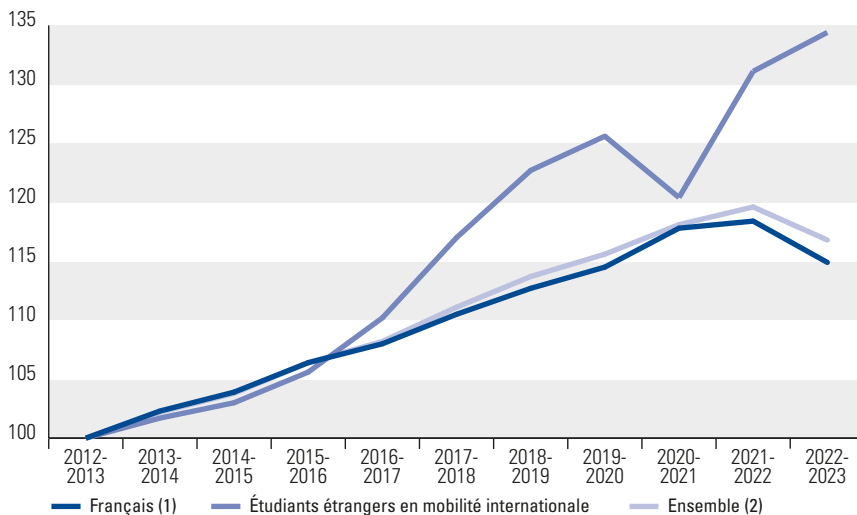
nouvelle hausse cette année (+2,6%), après la hausse exceptionnelle de l'année précédente (+8,9%), suivant une année 2020 marquée par une baisse conséquente liée à la crise sanitaire (-4,2%) (*graphique 6*). En 2022-2023, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale (11,3%) est en hausse de 0,5 point par rapport à 2021-2022 (*graphique 7*). Cette part connaît une hausse modérée dans toutes les formations,

avec des hausses comprises entre 0,2 et 0,5 point. La proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante est plus forte dans les écoles de commerce, gestion et vente, où ils représentent 18,9 % des effectifs à la rentrée 2022. À l'université (hors IUT et formations d'ingénieur universitaires), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 13,5 % à la

rentrée 2022, enregistre une hausse de 0,5 point par rapport à la rentrée 2021. Elle croît avec le degré d'étude : 10,7 % en cursus licence, 15,5 % en cursus master et 36,1 % en doctorat en 2022-2023. Entre les rentrées 2021 et 2022, cette part augmente en cursus licence (+0,8 point) et master (+0,2 point) mais diminue en doctorat (-1,4 point). Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière

uniforme sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Ile-de-France (16,4 % à Paris, 13,3 % à Versailles et 11,4 % à Créteil) ainsi que dans les académies frontalières comme celle de Strasbourg, de Nice, de Grenoble, de Montpellier, de Lyon et de Toulouse (carte 1). En revanche, leur proportion est très faible aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte et en Corse. Cette proportion est en hausse dans la majorité des académies. Elle diminue légèrement dans les académies de Rennes, Clermont-Ferrand, Poitiers, Guyane, Créteil, Nice et Amiens.

GRAPHIQUE 7 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)



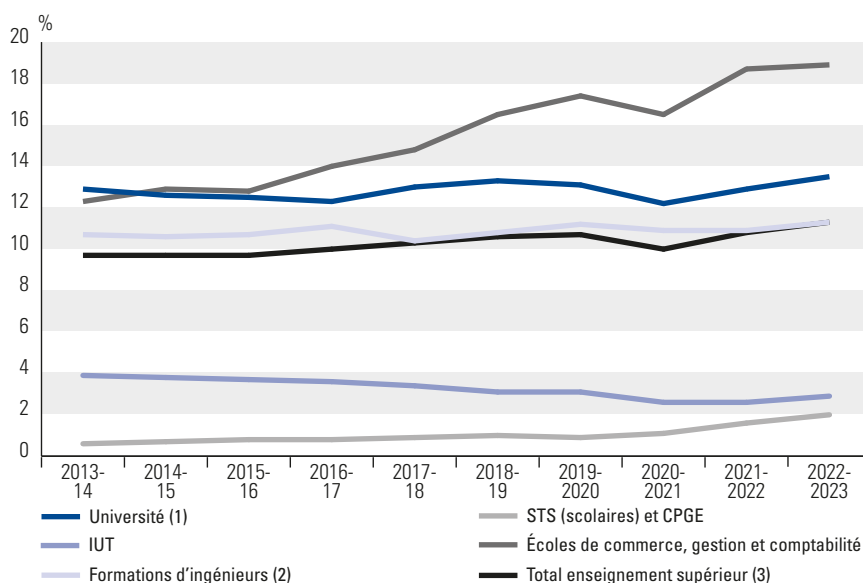
1. y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français. En 2022-23, ils sont au nombre de 92 100 (soit 3,8 % des étudiants Français ou résidents).

2. Hors étudiants en STS en apprentissage, pour lesquels la mobilité n'est pas calculée

Champ : France

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

GRAPHIQUE 8 - Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les principales formations de l'enseignement supérieur



1. hors IUT et formations d'ingénieur.

2. y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

3. hors étudiant en STS en apprentissage, pour lesquels la mobilité n'est pas calculée.

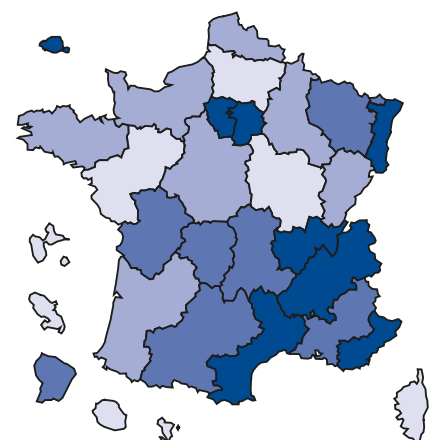
Champ : France

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les effectifs d'étudiants sont en baisse dans presque toutes les académies

En 2022-2023, plus du quart (27,0 %) des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies hors Ile-de-France sont celles de Lyon, Lille, Nantes, Toulouse, Rennes et Bordeaux, qui accueillent, à elles six, un tiers des effectifs (34,0 %). Les huit plus petites de métropole, celles de Corse, Limoges, Besançon, Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Amiens et Poitiers accueillent au total seulement 11 % des effectifs. Les effectifs diminuent par rapport à la rentrée 2021 dans toutes les académies, à l'exception de celles de Mayotte et Versailles. Ils sont stables à Paris. Ils baissent fortement dans les académies de Guyane

CARTE 1 - Part des étudiants internationaux par académie en 2022



France : 11,3 %
 2,8 % - 8 %
 8 % - 9,8 %
 9,8 % - 11,1 %
 11,1 % - 16,4 %

NB : Le territoire en haut à gauche correspond au zoom sur l'académie de Paris

TABLEAU 3 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2022-2023, évolution par rapport à 2021-2022 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	IUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés (scolaires)	STS (apprentis)	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles para-médicales et sociales	Autres (3)	Total	Évolution 2021/2022 (%)
Aix-Marseille	49 619	4 319	3 819	17 326	9 517	8 897	3 588	6 467	7 864	5 754	117 170	-3,1
Amiens	17 959	5 374	3 139	6 637	6 045	3 936	3 071	478	4 785	965	52 389	-3,7
Besançon	13 872	2 730	2 101	5 938	3 725	3 047	1 367	690	2 758	511	36 739	-3,0
Bordeaux	47 825	5 798	4 471	20 071	10 517	8 945	3 977	18 338	7 330	11 837	139 109	-2,1
Clermont-Ferrand	20 265	2 565	2 499	7 323	4 942	2 897	1 705	2 050	3 381	3 929	51 556	-3,2
Corse	2 842	48	447	793	477	388	92	20	469	180	5 756	-5,3
Dijon	17 069	2 331	2 476	8 475	4 799	3 639	2 230	2 492	3 488	1 776	48 775	-2,0
Grenoble	37 466	6 282	6 268	14 500	9 057	8 590	3 469	7 813	5 641	2 847	101 933	-3,0
Lille	83 838	12 844	6 846	24 172	17 793	9 090	6 086	17 870	12 079	8 313	198 931	-1,8
Limoges	9 187	1 169	1 584	4 499	3 038	1 077	768	72	2 224	480	24 098	-6,7
Lyon	74 468	17 055	6 729	34 399	10 236	12 093	7 469	25 843	8 237	23 030	219 559	-0,5
Montpellier	55 134	4 016	3 508	19 787	9 401	7 866	3 292	6 911	6 037	6 617	122 569	-1,9
Nancy-Metz	34 429	7 025	5 068	12 275	7 387	5 687	2 612	2 643	6 200	3 113	86 439	-4,1
Nantes	56 033	11 239	5 328	18 535	13 980	12 876	4 699	10 598	6 492	11 905	151 685	-1,1
Nice	26 867	2 520	3 194	7 790	5 693	5 245	2 654	7 803	4 290	2 305	68 361	-1,8
Normandie	46 745	6 959	5 911	14 177	10 602	8 237	3 196	8 705	7 002	3 496	115 030	-1,2
Orléans-Tours	27 060	3 022	3 645	9 228	7 836	5 957	3 222	2 027	5 769	2 055	69 821	-4,1
Poitiers	26 038	2 834	2 746	6 071	4 865	4 737	1 107	3 449	3 390	1 312	56 549	-3,6
Reims	14 944	2 710	2 772	6 047	5 004	2 724	1 931	5 799	2 791	1 255	45 977	-3,8
Rennes	60 241	10 612	6 246	17 279	12 963	8 488	4 623	9 907	6 476	6 170	143 005	-2,9
Strasbourg	39 464	4 838	3 767	15 246	5 505	5 408	2 771	1 032	4 478	4 393	86 902	-1,4
Toulouse	63 595	12 430	5 861	15 656	10 966	7 472	4 971	10 262	5 911	7 958	145 082	-1,0
Total province	824 960	128 720	88 425	286 224	174 348	137 296	68 900	151 269	117 082	110 201	2 087 435	-2,2
Paris	130 183	9 987	2 041	78 358	14 456	15 862	16 108	53 986	11 659	59 593	392 233	0,1
Créteil	70 752	16 771	9 066	20 127	13 994	7 078	4 952	1 427	10 116	10 323	164 606	-1,5
Versailles	85 199	21 941	6 500	20 369	14 551	15 095	10 583	37 735	10 142	14 866	236 981	2,9
Total Ile-de-France	286 134	48 699	17 607	118 854	43 001	38 035	31 643	93 148	31 917	84 782	793 820	0,6
France métropolitaine	1 111 094	177 419	106 032	405 078	217 349	175 331	100 543	244 417	149 009	194 983	2 881 255	-1,4
Guadeloupe	4 154	55	245	1 894	2 272	1 128	424	0	632	129	10 933	-4,5
Guyane	2 710	0	165	524	852	317	75	61	449	48	5 201	-8,8
La Réunion	12 885	149	677	3 617	3 992	1 239	847	222	1 460	621	25 709	-1,2
Martinique	3 783	0	137	1 013	2 169	738	316	165	617	287	9 225	-5,0
Mayotte	1 215	0	0	144	1 135	161	91	0	201	27	2 974	7,4
Total DROM	24 747	204	1 224	7 192	10 420	3 593	1 753	448	3 359	1 112	54 042	-2,9
France métr. + DROM	1 135 841	177 623	107 256	412 270	227 769	178 914	102 296	244 865	152 368	196 095	2 935 297	-1,5

1. Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 850 étudiants en 2022.

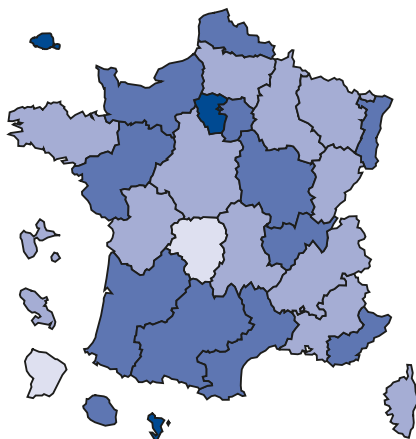
2. Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaire.

3. Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

CARTE 2 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2021 et 2022



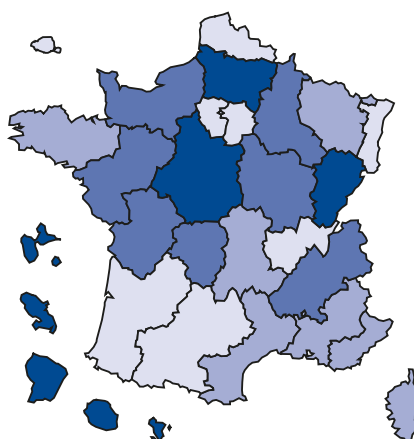
France : -1,5 %
-8,8 % - -6,7 %
-6,7 % - -2,9 %
-2,9 % - 0,0 %
0,0 % - 7,4 %

NB : Le territoire en haut à gauche correspond au zoom sur l'académie de Paris

(-8,8%), Limoges (-6,7%), Corse (-5,3%) et Martinique (-5,0%, [carte 2](#)).

L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13,4 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée ([tableau 3](#)). Seulement 8,2 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT ou BUT, STS y compris en apprentissage et formations assimilées) et 43,5 % sont inscrits à l'université (ces proportions sont respectivement de 17,5 % et 54,4 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

CARTE 3 - Part des effectifs étudiants en STS en 2022



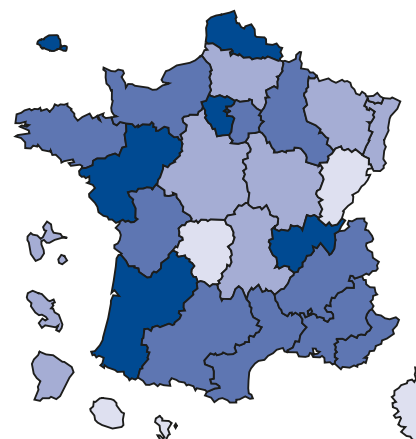
France : 13,9 %
7,7 % - 14 %
14 % - 16,2 %
16,2 % - 18,2 %
18,2 % - 43,6 %

Dans les académies de Corse et de Strasbourg, sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu présents. Dans certaines petites ou moyennes académies (Orléans-Tours, Amiens et Besançon), la part des STS y compris en apprentissage est très élevée (plus de 18 %, contre 13,9 % pour la moyenne nationale) ([carte 3](#)).

La part des étudiants en formation d'ingénieur est plus importante dans les académies d'Amiens et Créteil. Dans les académies de Versailles et Bordeaux, la part des étudiants en écoles de commerce est élevée.

Dans les DROM, l'offre de formations est très différente de celle du reste du territoire :

CARTE 4 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2022



France : 26,1 %
5,2 % - 10,9 %
10,9 % - 18,1 %
18,1 % - 26,3 %
26,3 % - 37,2 %

il s'agit principalement d'universités et de formations courtes (respectivement 61 % et 26 %). Les formations d'ingénieur et les écoles de commerce y sont quasiment absentes. Par conséquent, les formations privées accueillent seulement entre 5 % et 15 % des étudiants selon les DROM ([carte 4](#)). La part de l'enseignement privé est également faible en Corse (4 %), tandis qu'elle représente plus du tiers de l'enseignement dans les académies de Nantes, Paris, Lyon et Versailles.

Solène Malfatto,
MESR-SIES

Pour en savoir plus

- Bodelin L., Ndao G. et Vinet L., « Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après », *Note d'Information enseignement supérieur et recherche* n° 11, MESR-SIES, décembre 2022.
- Marlat D. et Nait-Ighil L., « Effectifs universitaires en 2022-2023 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 06, MESR-SIES, juin 2023.
- Marlat D. et Nait-Ighil L., « Étudiants inscrits en DUT/BUT en 2022-2023 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 07, MESR-SIES, juin 2023.
- Marlat D. et Nait-Ighil L., « Baisse des effectifs en Inspé en 2022-2023 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 08, MESR-SIES, juin 2023.
- Létroublon C., « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2022-2023 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 09, MESR-SIES, juin 2023.
- Malfatto S., « Baisse des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2022-2023 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 12, MESR-SIES, juillet 2023.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », DEPP-SIES, 2023
- Fourré M., « Les boursiers sur critères sociaux en 2022-2023 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 20, MESR-SIES, septembre 2023.

Sites internet :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
www.education.gouv.fr

Sources, champs et définitions

Sources : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Champ de l'étude : ensemble des inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en licence et CPGE) de France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte depuis 2011 mais hors établissements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française qui accueillent 10 300 étudiants en 2022-2023.

L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

Grand regroupement et établissements expérimentaux (EPE)

Depuis 2019-2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements publics expérimentaux (EPE). Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces universités expérimentales. Cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, le contour historique (périmètre strict) ou le nouveau (périmètre

incluant les membres non universitaires des EPE). Le contour des EPE a évolué entre 2022 et 2023, car deux nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au 1^{er} janvier 2023 : l'université de Rennes et l'université Toulouse Capitole. L'université Paris Sciences Lettres n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. Pour prendre en compte à la fois cette situation et les EPE, nous parlons de « grand regroupement ».

En tout, en incluant les membres non universitaires des EPE, 1 659 644 étudiants sont inscrits dans les universités de France, soit 62 000 étudiants supplémentaires par rapport au périmètre universitaire strict (*annexe 1*).

Nouveaux entrants en université : un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris DUT ou BUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non. Les nouveaux entrants en première année de cursus licence à l'université sont soit des nouveaux bacheliers (85%), soit des bacheliers des années antérieures (8%) reprenant leurs études ou inscrits précédemment dans le supérieur hors universités, soit des étudiants dispensés du baccalauréat (7%).

Étudiants étrangers en mobilité internationale : parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés **étudiants en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.